

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 octobre 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

MODIFICATION DU
REGLEMENT
INTERIEUR DU
CONSEIL
MUNICIPAL

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Vincent DURAND par Frédérique SARRE.

ABSENTES : Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON

SECRETAIRE : Isabelle DELORD

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,**VU** le règlement intérieur du Conseil municipal,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Le règlement intérieur du Conseil municipal encadre les relations entre conseillers municipaux et avec le Maire et l'administration. Afin de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts dans les décisions municipales les intérêts doivent être connus par le biais d'une déclaration d'intérêt. Le règlement intérieur peut prévoir la mise en place d'une déclaration d'intérêt.

VU le budget communal,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 :** Approuve la modification du règlement intérieur telle que suit :

Nouvel article : « Article 26-1

Afin de prévenir les conflits d'intérêts et de protéger les conseillers municipaux comme la commune, chaque conseiller municipal remet une déclaration d'intérêts. L'ensemble des informations seront utilisées uniquement aux fins de prévenir les conflits d'intérêts et ne sont à destination que des agents en charge du conseil Municipal. La déclaration est remise avant le 1^{er} Conseil municipal de chaque année. En cas de nouveau conseiller, il remet une déclaration 2 mois après son élection.

Elles sont détruites dès la fin du mandat de la personne.

La déclaration comprend les informations sur les activité(s), rémunérée(s) ou non, exercée(s) actuellement ou de moins de 2 ans par le conseiller, son conjoint, ses ascendants ou descendants. »

ARTICLE 2 : Les déclarations d'intérêt de l'année 2022 sont remises avant le 26 octobre 2022.**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine Saint Denis.

Et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS

Délibération votée par :

Voix pour 33

Voix contre

Abstentions

NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le **06 OCT. 2022**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20221003-D109-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr